



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.408/2 Rev.1



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 mai 2015
Français
Original: Anglais

Douzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etats, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP).

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

Conformément à la Décision de la Dix-huitième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, relative au Programme de travail et budget du PAM pour l'exercice biennal 2014-2015 (Décision IG.21/17), les réunions thématiques des Points focaux dans le cadre du PAM sont à organiser en 2015. La réunion des Points focaux du CAR/ASP étant l'une de ces réunions, elle sera tenue à Athènes du 25 au 29 mai 2015, à l'hôtel NOVOTEL (4 Michail Voda Str., 104 39 Athènes, Grèce).

Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 25 mai 2015 à 9h30 par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du CAR/ASP.

Tous les Points focaux du CAR/ASP ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.

Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion, en qualité d'observateurs.

Des organisations donatrices ont été invitées à assister à la réunion, notamment pour le Point 11 de l'ordre du jour relatif à la Table ronde sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO. Cette Table ronde est prévue le 27 mai 2015.

Point 2 de l'ordre du jour Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour Election du bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué comme document UNEP(DEPI)/MEDWG.408/1 Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera également invitée à examiner et à adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/1 Rev.1 *Ordre du jour provisoire*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/2 Rev.1 *Ordre du jour provisoire annoté*

Point 5 de l'ordre du jour Etat de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée

Le Secrétariat, en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/3, présentera un résumé des rapports soumis par les Points focaux, par le biais du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. La période de référence couverte par ces rapports concerne la période biennale 2012-2013.

Les participants seront invités à faire part de leurs remarques et commentaires relatifs au document et à le compléter, le cas échéant.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/3 *Note de Synthèse sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)*

Point 6 de l'ordre du jour Conservation des espèces

6.1. Plan d'action pour la gestion du Phoque Moine de Méditerranée & Stratégie régionale pour la conservation du Phoque Moine de Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1. Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en rapport avec le Plan d'action.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

6.2. Plan d'action pour la conservation des Tortues Marines de Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 et en soulignant en particulier les Recommandations de la 5^{ème} Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, tenue à Dalaman (Turquie) du 19 au 23 avril 2015. Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires relatifs aux informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en rapport avec le Plan d'action.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

6.3. Plan d'action pour la conservation des Cétacés en mer Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.5 et aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1. Le Secrétariat présentera également le document

UNEP(DEPI)/MED WG.408/8 comportant le Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des Cétacés en mer Méditerranée..

Le représentant de l'ACCOBAMS sera invité à présenter les principales activités et les questions les plus brûlantes relatives à la conservation des cétacés en Méditerranée.

Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en rapport avec le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner les amendements proposés au Plan d'action afin de les soumettre pour adoption aux Parties contractantes.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/8 *Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des Cétacés en mer Méditerranée*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.5 *Etat de mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des Cétacés en mer Méditerranée*

6.4. Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 et mettra en relief les Recommandations du 2^{ème} Symposium sur la conservation des Oiseaux marins et côtiers en Méditerranée, tenu à Hammamet (Tunisie) du 20 au 22 février 2015. Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en relation avec le Plan d'action.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

6.5. Plan d'action pour la conservation des Poissons Cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre du Plan d'action, en faisant référence aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1. Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en relation avec le Plan d'action.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

Point 7 de l'ordre du jour Conservation des écosystèmes

7.1. Plan d'action pour la conservation de la Végétation Marine en mer Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 et mettra en relief les Recommandations du 5^{ème} Symposium méditerranéen sur la végétation marine, tenu les 27 et 28 octobre 2014 à Portorož (Slovénie). Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en relation avec le Plan d'action.

Le Secrétariat informera également la réunion sur le Projet MedKeyHabitats en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6. Les représentants des pays couverts par ce projet seront invités à présenter un bref rapport sur les activités réalisées dans leur pays dans le cadre de ce projet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6 *Rapport d'avancement du "Projet sur la Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)" (Projet MedKeyHabitats)*

7.2. Plan d'action pour la conservation du Coralligène et des autres Bioconstructions de Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre le Plan d'action en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.7 et aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 et mettra en relief les Recommandations du 2^{ème} Symposium méditerranéen sur le coralligène et les autres bioconstructions de Méditerranée, tenu les 29 et 30 octobre 2014 à Portorož (Slovénie). Le Secrétariat présentera également le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/9 comportant le Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation du Coralligène et des autres bio-constructions de Méditerranée. Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en rapport avec le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner les amendements proposés au Plan d'action afin de les soumettre pour adoption aux Parties contractantes.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/9 *Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation du Coralligène et des autres bio-constructions de Méditerranée*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6 *Rapport d'avancement du "Projet sur la Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)" (Projet MedKeyHabitats)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.7 *Etat de mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation du Coralligène et des autres bio-constructions de Méditerranée*

7.3. Plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée (Plan d'action pour les Habitats Obscurs)

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 et mettra en relief les Recommandations du 1^{er} Symposium méditerranéen sur la conservation des habitats obscurs tenu le 31 octobre 2014 à Portorož (Slovénie). Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en relation avec le Plan d'action.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6 *Rapport d'avancement du "Projet sur la Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)" (Projet MedKeyHabitats)*

7.4. Activités pour l'élaboration des inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1, le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis dans la compilation d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. Dans ce cadre, le Secrétariat proposera un projet de programme de travail pour les Listes de référence des types d'habitats en Méditerranée (document UNEP(DEPI)/MED WG.408/10 Rev.1). Les participants seront invités à examiner le programme de travail proposé dont les éléments seront proposés pour adoption aux Parties contractantes.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/10 Rev.1 *Projet de Programme de travail pour les Listes de référence des types d'habitats en Méditerranée*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6 *Rapport d'avancement du "Projet sur la Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)" (Projet MedKeyHabitats)*

7.5. Plan d'action relatif aux Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes en mer Méditerranée

Le Secrétariat informera la réunion des progrès accomplis pour la mise en œuvre du Plan d'action en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.8 Rev.1 et aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1. Le Secrétariat présentera également le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/11 Rev.1 comportant le Projet de mise à jour du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée. Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les informations présentées et à informer la réunion sur les activités réalisées par leurs pays/organisations, en relation avec le Plan d'action. Ils seront également invités à examiner les amendements proposés au Plan d'action afin de les soumettre pour adoption par les Parties contractantes.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/11 Rev.1 *Projet de mise à jour du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.8 Rev.1 *Etat de mise en œuvre du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée*

Point 8 de l'ordre du jour Application de l'Approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)/Convention de Barcelone (EcAp)

8.1. Atteinte du Bon Etat Ecologique (BEE)

Le représentant du Secrétariat du PNUE/PAM informera la réunion des progrès accomplis jusque là dans le cadre du processus EcAp en ce qui concerne la définition de Bon Etat Ecologique dans le cadre des 11 Objectifs Ecologiques (OE) pour la Méditerranée, notamment les OE d'importance particulière pour la mise en œuvre du Protocole ASP/DB.

8.2. Projet de Programme intégré de surveillance et d'évaluation

Le représentant du Secrétariat du PNUE/PAM informera la réunion des progrès accomplis jusque là dans l'élaboration de la surveillance intégrée dans le cadre du processus EcAp de la Convention de Barcelone.

En faisant référence aux documents UNEP(DEPI)/MED WG.408/5, UNEP(DEPI)/MED WG.408/6 et UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.3, le Secrétariat informera la réunion des contributions du CAR/ASP au développement de la surveillance intégrée.

Le représentant de l'ACCOBAMS présentera la *Survey Initiative* de l'ACCOBAMS (UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.4) dont il est prévu que les résultats fourniront des informations utiles sur les populations de cétacés de Méditerranée et constitueront une contribution significative à la surveillance intégrée dans le cadre du processus EcAp.

Les participants seront invités à faire part de leurs commentaires sur les documents de travail. Ils seront notamment invités à examiner et à adopter le projet de liste des espèces et habitats pour la surveillance dans le cadre de l'EcAp (annexé au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/6).

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/5 *Analyse initiale des écarts des mesures en application de la Convention de Barcelone pour atteindre ou maintenir un bon état écologique en mer Méditerranée en lien avec l'approche écosystémique*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/6 *Principaux éléments du Projet de Programme intégré de surveillance et d'évaluation*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.3 *Deuxième Rapport du groupe de travail informel en ligne sur la biodiversité et les espèces non-indigènes*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.4 *ACCOBAMS Survey Initiative – Fiche d'identification de projet*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.27 *Lignes Directrices de Surveillance pour évaluer l'aire de répartition, l'abondance et les caractéristiques démographiques des populations de cétacés*

Point 9 de l'ordre du jour Objectifs stratégiques et Actions prioritaires du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

Le Secrétariat informera la réunion de la mise en œuvre de la Décision IG.20/4, qui prévoit la préparation de portefeuilles de projets abordant les Actions Prioritaires mises à jour du PAS BIO, y compris: (i) des projets pilotes nationaux visant les priorités nationales dans le cadre du PAS BIO, et (ii) des projets régionaux qui assistent les pays dans des domaines d'intérêt régional; et l'établissement de contacts avec les institutions donatrices.

Les participants seront amenés à contribuer avec leur expérience et leurs opinions sur la mise en œuvre du PAS BIO au niveau régional et national, tout en donnant autant de détails que possible sur les principaux obstacles existants qu'ils peuvent identifier dans la mise en œuvre du PAS BIO.

Le Secrétariat présentera un portefeuille de 11 concepts de projets relatifs aux Objectifs Stratégiques et Actions Prioritaires du PAS BIO.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/7 *Note sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO*

Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtières, y compris en mer ouverte et mer profonde

10.1. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance pour la Méditerranée (Liste des ASPIM)

10.1.1. Révision périodique ordinaire de la Liste des ASPIM

Le Secrétariat présentera le Rapport relatif à la Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM (document UNEP(DEPI)/MED WG.408/12). Les Points focaux seront invités à examiner les rapports d'évaluation préparés pour les ASPIM suivantes:

- La Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France);
- Le Parc national de Port-Cros (France);
- Le Sanctuaire Pelagos pour la Conservation des mammifères marins (France, Italie, Monaco);
- L'Aire marine protégée et la Réserve naturelle de Torre Guaceto (Italie);
- L'Aire marine protégée de Capo Caccia-Isola Piana (Italie);
- L'Aire marine protégée de Tavolara-Punta Coda Cavallo (Italie);
- L'Aire marine protégée de Miramare (Italie);
- L'Aire marine protégée de Plemmirio (Italie);
- L'Aire marine protégée de Punta Campanella (Italie);
- Le Parc national d'Al-Hoceima (Maroc);
- L'Ile d'Alboran (Espagne);
- L'Archipel du Parc national de Cabrera (Espagne);
- Le Parc naturel de Cabo de Gata-Nijar (Espagne);
- Le Parc naturel de Cap de Creus (Espagne);

- Les Iles Columbretes (Espagne);
- Mar Menor et la côte méditerranéenne orientale de la région de Murcie (Espagne);
- Les Falaises de Maro-Cerro Gordo (Espagne);
- Les Iles Medes (Espagne);
- Les fonds marins du Levant d'Almeria (Espagne);
- Les Iles Kneiss (Tunisie);
- L'Archipel de la Galite (Tunisie); et
- Le Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie).

10.1.2. Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM

Conformément à la procédure d'inscription d'aires proposées sur la Liste des ASPIM, prévue par le Protocole ASP/DB, les Points focaux seront invités à examiner la conformité du Parc marin de Karaburun Sazan (ASPIM candidate proposée par l'Albanie, avec l'appui du projet MedKeyHabitats) avec les lignes directrices et critères communs adoptés en vertu de l'Article 16 du Protocole.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/12 *Rapport sur la Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/13 *Projet de Propositions d'aires pour inscription sur la Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6 *Rapport d'avancement du "Projet sur la Cartographie des habitats marins clés de Méditerranée et promotion de leur conservation par l'établissement d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)" (Projet MedKeyHabitats)*

10.2. Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée y compris en haute-mer

10.2.1. Activités pour l'identification et la création d'ASPIM en mer ouverte, y compris en mer profonde

Le Secrétariat présentera les résultats réalisés jusque là relatifs au projet visant à appuyer l'identification et la création d'ASPIM dans des aires couvrant des zones de mer ouverte, y compris en mer profonde, qui a suivi trois phases consécutives et qui s'achèvera en septembre 2015. Les informations seront fournies pour les différentes sous-régions prises en compte avec la participation des Parties concernées. D'autres activités, également appuyées par le projet, seront présentées notamment l'élaboration d'une stratégie commune et d'une lettre d'intention en Méditerranée, en ce qui concerne les mesures de gestion spatiale, pour approbation des organismes régionaux concernés, et la compilation de bonnes pratiques de gestion des aires marines, y compris des zones de mer ouverte.

Il sera également fait référence à l'adoption connexe des Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) en Méditerranée lors de la 12^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP 12) à la Convention sur la diversité biologique (CBD) à Pyeongchang, République de Corée (octobre 2014). Cette reconnaissance internationale formelle de l'importance écologique et biologique de ces zones méditerranéennes envoie un signal fort aux décideurs sur leur valeur prioritaire pour la gestion marine spatiale et contribue à la Convention de Barcelone dans le cadre de ses travaux sur la conservation marine.

Les participants pourront apporter leur expérience et leur avis sur les activités ci-dessus. La réunion exposera son point de vue sur l'élaboration possible d'un nouveau projet lié à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/17 *Eléments préliminaires pour une Stratégie commune entre CAR/ASP, CGPM, ACCOBAMS et UICN-Med, avec la collaboration de MedPAN*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.9 *Rapport d'avancement de "l'Action en gestion conjointe de la CE avec le PNUE/PAM pour l'identification et la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans les zones de mer ouverte et les grands fonds marins" (Projet MedOpenSeas)*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.10 *Aires marines d'Importance Ecologique ou Biologique (AIEB) définies en Méditerranée en coopération avec la CDB*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.11 *Mer Adriatique: Zones importantes pour la conservation des cétacées, des tortues marines et du diable de mer méditerranéen*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.12 *Mer Adriatique: Statut et conservation des Oiseaux marins*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.13 *Mer Adriatique: Statut et conservation des Pêcheries*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.14 *Mer Adriatique : Ecologie (projet de rapport)*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.15 *Mer d'Alboran : Statut des Cétacés*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.16 *Mer d'Alboran: Statut et conservation des Oiseaux marins dans la mer d'Alboran, avec une attention particulière à la mer ouverte*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.17 *Mer d'Alboran : Statut des Pêcheries en mer ouverte*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.18 *Mer d'Alboran: Ecologie et activités humaines (projet de rapport)*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.19 *Canal de Sicile/Plateau Tunisien : Statut et conservation des Cétacés*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.20 *Canal de Sicile/Plateau Tunisien : Télémétrie satellitaire appliquée au rorqual commun en mer Méditerranée*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.21 *Canal de Sicile/Plateau Tunisien : Statut et conservation des Oiseaux marins*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.22 *Canal de Sicile/Plateau Tunisien : Statut et conservation des Pêcheries*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.23 *Canal de Sicile/Plateau Tunisien : Topographie, circulation et leurs effets sur la composante biologique (projet de rapport)*

10.2.2. Activités pour le développement d'un réseau méditerranéen d'aires protégées marines et côtières (AMP) à travers le renforcement de la création et de la gestion d'AMP

Le Secrétariat informera la réunion des principales réalisations du Projet MedMPAnet en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.24. Les représentants des pays participant au Projet pourront prendre la parole en vue de présenter les activités réalisées dans le cadre de ce Projet dans leur pays.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.24 *Rapport d'avancement du "Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP" (Projet MedMPAnet)*
UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.25 *Etude sur les besoins financiers des Aires Marines Protégées de Méditerranée*

10.2.3. Evaluation du Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée y compris en haute-mer

Le Secrétariat présentera une évaluation de la mise en œuvre au niveau régional et national du Programme de travail, en faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.26. Les représentants des pays et les représentants des organisations partenaires seront invités à faire part de leur opinion sur l'évaluation et, le cas échéant, d'informations complémentaires sur les activités réalisées par leurs pays/organisations.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.26 *Evaluation du Programme de travail régional pour les Aires Protégées Marines et Côtières de Méditerranée y compris la Haute Mer*

10.2.4. Feuille de route - Vers un réseau méditerranéen d'aires marines protégées connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020

Le Secrétariat présentera le Projet de Feuille de route (document UNEP(DEPI)/MED WG.408/14) et les participants seront invités à l'examiner afin de le soumettre pour adoption aux Parties contractantes.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*

UNEP(DEPI)/MED WG.408/14 *Projet de Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée*

Point 11 de l'ordre du jour Table ronde sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO

Cette table ronde sera orientée pour débattre de la question de la levée de fonds pour le portefeuille de projets et d'autres actions incluses dans le PAS BIO au niveau national et régional, de même que de l'amélioration de la coordination et de la coopération régionales afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du PAS BIO. La table ronde comprendra les éléments suivants :

- Présentation par le CAR/ASP du processus lancé conformément à la Décision IG.20/4 des Parties contractantes qui a invité le Secrétariat à examiner les options permettant d'assurer l'appui financier approprié pour la mise en œuvre du PAS BIO au niveau national et régional. Cette présentation comprendra le portefeuille de concepts de projets préparés dans ce cadre.
- Présentations par les représentants des organisations, notamment les agences de financement et les bailleurs de fonds participant à la table ronde, de leur point de vue sur les concepts de projets en lien avec leurs stratégies, priorités et expériences dans l'appui aux projets en Méditerranée.
- Interventions par les représentants des Parties contractantes sur les besoins et priorités nationaux (y compris ceux émanant des Plans d'Action Nationaux (PAN) élaborés dans le cadre du PAS BIO).
- Discussion.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/MED WG.408/7 *Note sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO*

Point 12 de l'ordre du jour 30^{ème} Anniversaire du CAR/ASP (1985-2015)

Afin de célébrer le 30^{ème} anniversaire du CAR/ASP, le Secrétariat présentera une brève rétrospective de ses trente ans d'activités.

En se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.408/15, le Secrétariat présentera les grandes lignes de sa future Stratégie de communication et les participants seront invités à faire part de leurs opinions et recommandations sur cette stratégie, en tenant compte du mandat du CAR/ASP tel que défini par le Protocole ASP/DB et les défis auxquels la région méditerranéenne est confrontée en termes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/15 *Eléments de Stratégie de Communication pour le CAR/ASP*

Point 13 de l'ordre du jour Programme de travail du CAR/ASP pour la période 2016-2017

Le Secrétariat présentera le Projet de Programme de travail du CAR/ASP proposé pour la période biennale 2016-2017 (document UNEP(DEPI)/MED WG.408/16). En s'appuyant sur les commentaires et recommandations de la réunion, le CAR/ASP élaborera une nouvelle version de ce document qui servira de base aux activités du CAR/ASP à proposer aux Parties contractantes.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/MED WG.408/16 *Projet de Programme de travail pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) pour 2016-2017*

Point 14 de l'ordre du jour Questions diverses

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion, préparé par le Secrétariat sera soumis aux participants pour adoption.

Point 16 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 29 mai 2015, à 17h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

1^{er} jour: 25 mai 2015

8h30 – 9h30	<i>Inscription</i>
9h30 – 11h00	<p>Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion</p> <p>Point 2 de l'ordre du jour Règlement intérieur</p> <p>Point 3 de l'ordre du jour Election du bureau</p> <p>Point 4 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Point 5 de l'ordre du jour Etat de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</p> <p>Point 6 de l'ordre du jour Conservation des espèces</p>
11h00 – 11h15	<i>Pause café</i>
11h15 – 12h30	Point 6 de l'ordre du jour Conservation des espèces (suite)
12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	Point 7 de l'ordre du jour Conservation des écosystèmes
16h00 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h30	Point 7 de l'ordre du jour Conservation des écosystèmes (suite)
17h30 – 18h30	<i>Evènements parallèles</i>

2^{ème} jour: 26 mai 2015

9h30 – 11h00	Point 8 de l'ordre du jour Application de l'Approche écosytémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)/Convention de Barcelone (EcAp)
11h00 – 11h15	<i>Pause café</i>
11h15 – 12h30	<p>Point 9 de l'ordre du jour Objectifs stratégiques et Actions prioritaires du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)</p> <p>Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtieres, y compris en mer ouverte et mer profonde</p>
12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtieres, y compris en mer ouverte et mer profonde (suite)
16h00 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h30	Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtieres, y compris en mer ouverte et mer profonde (suite)
17h30 – 18h30	<i>Evènements parallèles</i>

3^{ème} jour: 27 mai 2015

9h30 – 11h00	Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtières, y compris en mer ouverte et mer profonde (suite)
11h00 – 11h15	<i>Pause café</i>
11h15 – 12h30	Point 11 de l'ordre du jour Table ronde sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO
12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	Point 11 de l'ordre du jour Table ronde sur le financement de projets/activités prioritaires du PAS BIO (suite)
16h00 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h30	Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtières, y compris en mer ouverte et mer profonde (suite)
17h30 – 18h30	<i>Evènements parallèles</i>

4^{ème} jour: 28 mai 2015

9h30 – 11h00	Point 10 de l'ordre du jour Aires Protégées Marines et Côtières, y compris en mer ouverte et mer profonde (suite)
11h00 – 11h15	<i>Pause café</i>
11h15 – 12h30	Point 12 de l'ordre du jour 30 ^{ème} Anniversaire du CAR/ASP (1985-2015)
12h30 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	Point 13 de l'ordre du jour Programme de travail du CAR/ASP pour la période 2016-2017
	Point 14 de l'ordre du jour Questions diverses
16h00 – 16h15	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h15	<i>Evènements parallèles</i>

5^{ème} jour: 29 mai 2015

Matinée	<i>Libre (Préparation du Projet de Rapport de la réunion par le Secrétariat)</i>
14h30 – 17h00	Point 15 de l'ordre du jour Adoption du rapport de la réunion Point 16 de l'ordre du jour Clôture de la réunion